



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

livres

Question écrite n° 48017

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement de l'édition de livres de poche dans notre pays. En effet, cette forme de livres semble en pleine expansion et en très forte diffusion, surtout notamment parmi les jeunes, qui en achètent un grand nombre, notamment durant la période des vacances. Cette augmentation de la diffusion des livres de poche va malheureusement de pair avec des prix eux aussi croissants depuis plusieurs années. Il serait souhaitable d'obtenir une stabilisation du prix de ces livres de poche pour une période de trois ans. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

## Texte de la réponse

La production et les ventes de livres au format de poche font l'objet d'un suivi statistique régulier de la part du Syndicat national de l'édition. Ces données font apparaître que la production annuelle de nouveaux titres d'ouvrages de livres au format poche a progressé de 37 % sur les dix dernières années et que le nombre d'exemplaires vendus a augmenté, pour sa part, de 15 % sur la même période. Il n'existe pas, en revanche, de statistiques particulières sur l'évolution des prix moyens des livres au format de poche, l'indice des prix à la consommation pour les livres de l'INSEE n'isolant pas les livres de poche comme une catégorie particulière. Toutefois, alors même que les livres de poche constituent une part importante des ventes de livres de littérature générale (de 65 % à 70 % des exemplaires vendus), on n'observe pas, ces dernières années, de dérive de l'indice du prix des livres de littérature générale : entre 1998 et 2003, il a augmenté de + 5,8 %, soit moins que l'indice général (+ 9,1 %). La littérature générale représentant elle-même les deux tiers des ventes de poches, l'indice INSEE ne semble pas refléter à ce jour de hausse excessive du prix des poches. Le développement de collections dites de « semi-poches » et de poches illustrés pour la jeunesse, aux prix sensiblement plus élevés que la moyenne des autres ouvrages au même format, a pu néanmoins conduire à une augmentation légèrement plus forte du prix des livres de poche. Ce phénomène ne semble pas, en tout état de cause, avoir été vécu comme un frein à l'achat par les lecteurs : selon l'enquête annuelle de la Sofres auprès d'un panel de consommateurs, la part du poche dans les achats de livres est en effet passée de 31 % à 36 % sur les dix dernières années. Une étude sur le marché du poche et ses évolutions doit prochainement être réalisée pour le ministère de la culture et de la communication et la question du prix constituera naturellement l'un des points analysés. Au regard de ces évolutions et dans la mesure où il existe d'ores et déjà un régime de prix particulier pour la vente de livres imposant à l'ensemble des détaillants de respecter le prix librement fixé par l'éditeur (loi du 10 août 1981 relative au prix du livre), il n'apparaît pas souhaitable d'imposer aux éditeurs un blocage des prix d'une catégorie de leurs ouvrages. De surcroît, une telle mesure entraînerait une baisse du nombre de titres proposés au format poche qui serait contraire à l'objectif poursuivi qui consiste à élargir le public et à gagner de nouveaux lecteurs, notamment chez les jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48017

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7682

**Réponse publiée le :** 30 novembre 2004, page 9431